

PLAN NATIONAL DE FORMATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAICITE

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. La formation Valeurs de la République et laïcité a été conçue pour permettre aux stagiaires de contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien. Initié fin 2015, le plan national de formation Valeurs de la République et laïcité (VRL) a été réaffirmé dans le cadre du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 avec l'objectif de former désormais 40 000 acteurs de terrain par an.

Le pilotage du plan de formation VRL a été confié à l'ANCT, avec l'appui du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et du bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, en lien avec plusieurs ministères ainsi que l'Union sociale pour l'habitat (USH), également membres de son comité de pilotage.

L'enjeu du plan de formation est de porter un discours clair et sans équivoque auprès de l'ensemble des publics par le biais des acteurs de proximité qui sont à leur contact. L'objectif est d'outiller ces derniers pour leur permettre de répondre efficacement et sereinement aux situations professionnelles qui questionnent l'application et le respect du principe de laïcité.

Objectif de la formation

Il s'agit de permettre aux professionnels concernés :

- D'apporter des réponses fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, dans une logique de dialogue et de démarche éducative avec les publics ;
- D'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse.

Contenus et méthode de formation

Les contenus visent à permettre l'appropriation théorique et opérationnelle du cadre historique et juridique afin de renforcer la qualification des professionnels en matière de relation éducative (pédagogie de la laïcité), de relation à l'utilisateur (laïcité et service public) et d'usage des espaces publics (laïcité et espaces publics/ vivre ensemble).

La formation expose ainsi les repères historiques, juridiques et politiques essentiels. Elle propose une sélection de ressources pédagogiques et de cas pratiques et organise des mises en situations professionnelles propres à chaque séquence. Il permet de situer plus clairement le principe de laïcité dans sa relation étroite avec les valeurs de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » et la lutte contre les discriminations.

Durée de la formation

La formation se compose de deux modules d'une journée indissociables.

Documentation

Remise d'un livret stagiaire et d'un livret exercices.

Attestation de formation

Une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire ayant participé aux deux jours dans leur intégralité.

Programme

Journée 1 : Appréhender le principe de laïcité et analyser des situations professionnelles

Enjeux : Cette première journée permettra à chaque professionnel d'appréhender les notions générales de la laïcité et des valeurs de la République.

Contenus : Quelles représentations avons-nous de la laïcité ? Quels sont les points de repères historiques et juridiques ? Quelles définitions donnons-nous aux termes qui lui sont proches (égalité, liberté de conscience...) ? Quelles situations rencontrons-nous dans notre quotidien de professionnel ?

Une période de latence est préconisée entre les 2 journées pour assimiler les contenus et les confronter au terrain professionnel.

Journée 2 : Consolider sa posture professionnelle et approfondir le sujet

Enjeux : Cette deuxième journée permettra à chaque professionnel de consolider ses connaissances et son expertise à partir de mises en situations vécues ou proposées.

Contenus : Comment analyser et traiter une situation mettant la laïcité au centre du débat ? Quels argumentaires élaborer pour instaurer un dialogue apaisé ? Quelle posture professionnelle investir et affirmer : écoute, empathie, médiation... ? Quel est le cadre juridique spécifique à la laïcité dans les espaces publics ? Et celui applicable au secteur socio-éducatif (relation aux enfants et aux jeunes) ? Quelles obligations pour les agents publics ?

Plus d'informations

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/formation-valeurs-de-la-republique-et-laicite-185>

Votre contact

Claire CHEVALIER, formatrice de formateurs VRL, habilitée par l'ANCT.

claire.chevalier@ac-grenoble.fr – 06.73.09.73.80